

Qu'est-ce qu'une zone humide ?



Espace de transition entre la terre et l'eau, les zones humides sont des espaces tampons qui jouent un rôle essentiel dans le cycle de l'eau.



Comment les reconnaître ?

Une végétation particulière

A la faveur d'une pente, d'un bas fond, là où l'eau se concentre et séjourne ... la végétation change. Le plus souvent, les touffes de joncs révèlent la présence de l'eau dans le sol ; les carex, la menthe aquatique, la renoncule sont autant de plantes indicatrices. Les zones humides prennent aussi l'aspect d'une zone boisée de saules et de frênes (à ne pas confondre avec la ripisylve qui borde les ruisseaux) ; on parle alors de boisement humide.



Boisement humide – Monts d'Alban

Dans le Tarn, il existe une grande variété de zones humides.



Mare – Lacapelle Ségalar

Un sol spécifique

A l'interface entre la terre et l'eau, une zone humide se caractérise également par un sol gorgé d'eau (sol hydromorphe). Ce dernier présente alors des traces du passage temporaire ou permanent de l'eau : les traits d'hydromorphie (tâches de rouille pour les engorgements temporaires, bleuâtre/grisâtre pour les engorgements permanents ou quasi-permanents)



Tourbière - Canroute



Prairie humide - Paulinet

Quelles sont leurs fonctions ?

- ⇒ Diminution de l'impact des crues en retenant l'eau en hiver
- ⇒ Redistribution progressive de l'eau en été retardant l'étiage des ruisseaux
- ⇒ Ressource en eau pérenne et de bonne qualité pour la production d'eau potable et l'abreuvement du bétail
- ⇒ Support d'une biodiversité extrêmement riche.

Des zones en danger !

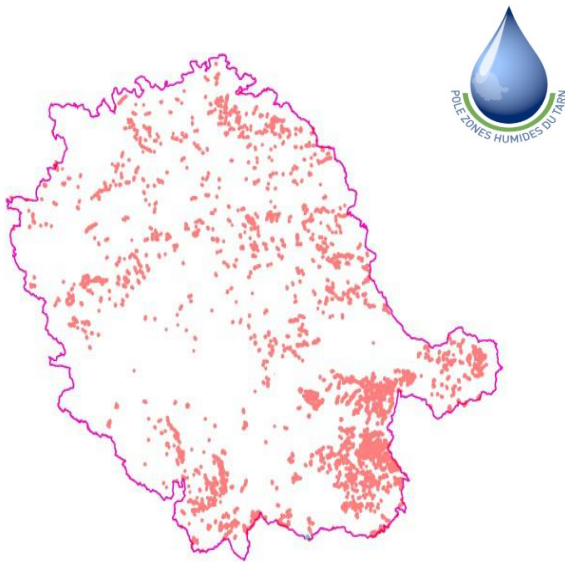
En France, 67 % des zones humides ont disparu en une cinquantaine d'années, elles ne représentent plus que 3% du territoire métropolitain (1,5 million d'hectares).



Un site pour vous fournir des informations

Le pôle tarnais des zones humides animé par le Département regroupe un ensemble de partenaires de divers horizons (collectivités, chambres consulaires, administrations, fédérations, associations...), dont le but est de connaître et de faire connaître les zones humides. Créé en 2006, le pôle intègre au sein d'une base de données l'ensemble des zones humides recensées dans le département à ce jour.

Cet inventaire non exhaustif ne reflète que l'état de la connaissance actuelle et n'a pas de valeur réglementaire. L'absence de zone humide sur un territoire donné ne signifie pas obligatoirement que ce dernier en est dépourvu ... En cas de projet, un inventaire réglementaire spécifique est nécessaire.



Recensement des zones humides dans le Tarn

Pour aller plus loin : <http://zones-humides.tarn.fr/>

En pratique, si vous êtes propriétaire d'une zone humide :

Des cellules d'assistance technique (chambre d'agriculture et Rhizobiome) pour la gestion des zones humides peuvent établir gratuitement un diagnostic de votre zone humide.

A l'issue du diagnostic, votre projet de restauration ou d'entretien de cette zone peut être accompagné techniquement et financièrement par des fonds issus de l'Agence de l'Eau et du département du Tarn.

Plus d'infos sur ce qu'il est possible de faire dans une zone humide : voir la fiche n°9
« Travaux et gestion d'une zone humide »

Chambre d'agriculture du Tarn

Emmanuel Campagne ou Alexandra Poulvelarié
a.poulvelarie@tarn.chambagri.fr
e.campagne@tarn.chambagri.fr
96, rue des agriculteurs -
BP 89 - 81003 Albi Cedex
Tél. 05 63 48 83 83

Vos contacts

Rhizobiome :

Céline Rives - Thomas Amalvit
81470 Péchaudier
Tél : 05 63 73 09 26
contact@rhizobiome.coop

Agence Française pour la Biodiversité (AFB)

Service départemental du Tarn
20, avenue Maréchal Joffre
81000 Albi
Tél. 05 81 27 54 30

Département du Tarn :

Frédéric Puech - Emmanuel Vrignon
Lices Georges Pompidou,
81013 Albi Cedex 09
Tél : 05 63 48 68 54